



République Française
Mairie de FONTENAY-lès-BRIIS

DECISION DEC2024_16

Le MAIRE de la commune de FONTENAY-LES-BRIIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal N°2394/20 en date 23 mai 2020 accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal N°2023_017 en date du 13 avril 2023 accordant l'ajout de délégations au Maire,

VU la décision référencée DEC2024_13 en date du 13 juin 2024,

VU la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique notifiée par courriel en date du 09 juillet 2024 par laquelle l'État soutient le projet à hauteur de 15 000.00 € (quinze mille euros),

CONSIDÉRANT que l'État verse une avance de 30 % de la somme allouée pour le projet d'innovation pédagogique à la signature de la convention, puis le solde en une seule fois sur présentation des pièces justificatives,

CONSIDÉRANT la nécessité de présenter un nouveau plan de financement en concordance avec les fonds octroyés par l'État,

DECIDE

Article 1^{er} : De proposer le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

NOTRE ÉCOLE, FAISONS LA ENSEMBLE

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Mobiliers et petit équipement	6 150,84 €	1 230,17 €	7 381,01 €
Boîtes à histoires et casques	455,68 €	91,14 €	546,82 €
Chauffeuses, poufs, coussins, panneaux accoustiques	3 278,82 €	655,76 €	3 952,06 €
Bibliothèques	604,04 €	120,81 €	724,85 €
Livres	1 644,02 €	92,50 €	1 736,52 €
Divers abonnements BA YARD Jeunesse	715,07 €	39,33 €	754,40 €
Divers matériaux pour réfection de la Bibliothèque scolaire	1 643,36 €	328,67 €	1 972,02 €
TOTAL	14 491,83 €	2 558,38 €	17 067,68 €

RECETTES

DISPOSITIFS FINANCIERS	TAUX	SUBVENTIONS
Fonds d'Innovation Pédagogique	100%	14 868,17 €
TVA non récupérable sur livres	100%	131,83 €
TOTAL	Base Montant HT des dépenses	15 000,00 €

ETAT	TAUX	FONDS COMPENSATION TVA
FCTVA sur mobiliers, boîtes à histoires, chauffeuses, poufs, coussins, etc	16,404%	2 067,68 €
TOTAL	Base Montant TTC des dépenses	2 067,68 €

RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE

0,00 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	Date prévisionnelle de réalisation des prestations	Échéance de paiement de facture
Mobiliers et petit équipement	6 150,84 €	sept.-24	oct.-24
Boîtes à histoires et casques	455,68 €	sept.-24	oct.-24
Chauffeuses, poufs, coussins, panneaux accoustiques	3 278,82 €	sept.-24	oct.-24
Bibliothèques	1 644,02 €	sept.-24	oct.-24
Divers abonnements BA YARD Jeunesse	715,07 €	sept.-24	oct.-24
Divers matériaux pour réfection de la Bibliothèque scolaire	1 643,36 €	sept.-24	oct.-24
Livres			oct.-24

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20240717-DEC2024_16-AR
Date de réception préfecture : 17/07/2024

Article 2 : De préciser que la recette issue de cette subvention sera affectée aux budgets 2024 et suivants de la commune, en section d'investissement

Article 3 : De charger Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance et inscrite au registre des délibérations de la commune.

Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Ampliation sera adressée à :

- ✓ Monsieur le sous-Préfet de Palaiseau,
- ✓ La responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- ✓ État représenté par le Recteur de l'Académie de Versailles.

Fait à Fontenay-lès-Briis, le 15 juillet 2024.

Le Maire,
Pour le Maire empêché et par
délégation temporaire,
Madame DUPONT Catherine



1^{ère} adjointe au Maire

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20240717-DEC2024_16-AR
Date de réception préfecture : 17/07/2024